

*Compte rendu synthétique
Conseils de Quartier
Jeudi 7 octobre 2021 à 20 h 00*

Quartier : Dahlias

Elus référents : MM. BOISARD, DEVAUTOUR, MAZERE

Monsieur le Maire débute le conseil de quartier Dahlia à 20 h 10.

Introduction

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente la Charte de l' élu référent de quartier, validée par le Conseil Municipal. Les conseils de quartier sont pilotés par trois élus : deux élus issus du groupe majoritaire au Conseil Municipal et un élu issu du groupe minoritaire. Monsieur le Maire précise que cette charte représente un engagement de la part de chaque élu.

Dans un second temps, Monsieur le Maire présente l'objectif de ces conseils qui ont pour vocation à traiter des problèmes et/ou à mettre en œuvre des projets collectifs. Monsieur le Maire ajoute que les mineurs de moins de 16 ans sont autorisés à participer aux conseils de quartier accompagnés du représentant légal.

Monsieur MAZERE, Maire Adjoint à l'environnement, participation des habitants et vie associative, souligne le caractère autonome des conseils de quartier. En effet, il est proposé d'élire un bureau parmi les administrés pour désigner un(e) référent(e) habitant(e) et un(e) secrétaire de séance afin de réaliser des comptes rendus de réunions. De plus, l'espace social Victor-Hugo sera mis à disposition des administrés qui souhaitent avoir un lieu pour se réunir avant ou après les Conseils de quartier (réservation auprès des agents de l'espace social). Monsieur le Maire précise qu'il est essentiel de tenir informé les habitants de chaque quartier sur les débats et projets qui seront menés lors des réunions. Cette communication sera réalisée au travers du bulletin municipal, du site internet de la commune, mais aussi entre les habitants.

Monsieur le Maire fait un point sur le budget participatif. L'objectif étant de pouvoir proposer un projet par quartier qui sera financé par la collectivité. Le montant de ce budget n'est pas encore déterminé. Il devrait être budgétisé pour l'année 2022.

La parole est ensuite donnée aux habitants qui évoquent plusieurs thèmes :

- La clinique Sainte Marie : elle est à l'état de friche depuis dix ans et pose des problèmes de sécurité et de salubrité. Le Maire indique avoir adressé un courrier au groupe ELSAN, propriétaire du site. Des promoteurs montent actuellement un projet de réhabilitation. On peut espérer le voir déboucher.

- La vitesse excessive des véhicules fait l'objet de nombreuses doléances. On la constate avenue de la République, rue Emile Zola, rue du Souvenir. Le Maire indique qu'il s'agit là d'un sujet essentiel, mais qu'il faudra procéder aux aménagements par phases. Le nom respect de la signalisation (rue

Denis Papin) est également pointé du doigt, surtout lorsque les infractions s'accompagnent d'incivilités, insultes ou menaces. La Police Municipale sera appelée à verbaliser davantage.

- Des problèmes de stationnement sont signalés notamment sur les placettes (Guez de Balzac, rue de la Paix...). L'augmentation de la densité automobile rend les solutions difficiles à trouver. Les services techniques réfléchissent à des aménagements de ces placettes. Sur l'avenue de la République, l'installation récente d'entreprises rend le stationnement des riverains parfois impossible. A la question d'un riverain, le Maire répond qu'il est légalement impossible d'attribuer des places réservées, sauf aux personnes handicapées, car on ne peut privatiser l'espace public.

- Urbanisme : des habitants déplorent l'« empilement » des nouvelles constructions sur des terrains trop petits, au bout de rues peu adaptées. Le Maire abonde dans ce sens, en précisant qu'on ne peut empêcher des propriétaires de vendre leur parcelle, ni refuser un permis de construire dès lors qu'il est conforme au PLUI.

- Travaux, voirie : le ralentisseur de la rue du Souvenir pose des problèmes d'évacuation de l'eau de pluie. Il sera revu. Certains habitants demandent que les services techniques évitent d'effectuer des travaux bruyants tôt le matin lorsqu'ils sont en horaires d'été (engins à moteur).

- Environnement : les habitants des placettes expriment le souhait que les arbres soient taillés, et les feuilles ramassées, car elles peuvent provoquer des chutes. Une habitante évoque l'idée de réaliser un chemin de randonnée au-dessus du nouveau cimetière.

- Sécurité : on déplore les tentatives de cambriolage et d'intrusion dans le quartier.

- Communication : des habitants trouvent la communication de la mairie insuffisante, et parfois à contretemps. Le maire reconnaît les manques et annonce que la commune envisage un recrutement dans ce domaine, poste aujourd'hui indispensable dans ce domaine.

- Divers : une habitante remercie la commune pour le transport à la demande pour les personnes âgées, et demande s'il serait possible d'envisager le même dispositif pour leur permettre de se rendre à des événements culturels.

Les participants conviennent de se retrouver en fin d'année pour un nouveau Conseil.

La séance est levée à 22h.